



Charte de bonnes pratiques

1. Contexte

Dans le cadre du PNDV (Plan National Déperissement du Vignoble), le CNIV (Comité National des Interprofessions des Vins et eaux-de-vie de vins à appellation d'origine et à indication géographique) a structuré un parcours innovation ayant pour objectif de favoriser le développement de solutions techniques opérationnelles à visée commerciales portées par des acteurs privés ou publics pour lutter contre le déperissement de la vigne.

Un **appel à projets** (ci-après « AAP ») a été lancé le 26 février 2024 pour constituer la première promotion de ce parcours innovation.

2. Définition

Candidat : l'entreprise qui a déposé un dossier complet de candidature pour le parcours innovation. Ce statut demeure jusqu'à la décision du jury, qu'elle aboutisse ou non à une entrée dans le dispositif.

3. Objet

La signature de la présente charte par le candidat l'engage à respecter le cadre défini ci-dessous.

4. Engagements des parties

a. Respect des personnes

Le respect des personnes est au cœur des enjeux du PNDV, notamment dans le cadre de son parcours innovation.

- Engagements du CNIV :

Le CNIV s'engage :

- Auprès des salariés du CNIV à **respecter et à faire respecter les lois en vigueur en France liées à la protection des salariés** (santé au travail, harcèlement, non-discrimination, etc.)
- Auprès des candidats du parcours à **respecter le cadre de collaboration établi conjointement et à prévenir**, dans le cadre du déploiement des expérimentations, le **risque d'accident du travail** par l'élaboration conjointe d'un plan de contingence des risques spécifique aux expérimentations menées.

- Engagements du candidat :

Les candidats du parcours s'engagent :

- Auprès de leurs salariés et de leurs collaborateurs à **respecter et à faire respecter les lois en vigueur en France liées à la protection des salariés** (santé au travail, harcèlement, non-discrimination, etc.).
- Auprès du CNIV à **respecter le cadre de collaboration établi conjointement**.



b. Respect des biens, des données et du cadre de communication

- Engagements du CNIV :

Tout en préservant la vie privée de ses collaborateurs et des candidats, le CNIV attend à ce qu'ils **évitent tout conflit d'intérêt**. Dans le cadre professionnel, le CNIV s'engage à agir dans l'intérêt du succès de la collaboration au sein du parcours innovation.

Le CNIV s'engage à :

- **Privilégier la confidentialité de l'information partagée,**
- **Respecter le cadre de communication conjointement signé.**

- Engagements des candidats :

Dans le cadre professionnel, les candidats s'engagent à agir dans l'intérêt du succès de leur collaboration au sein du parcours innovation. Ils s'engagent à **respecter les biens** (dispositifs expérimentaux, parcelles, etc.) mis à leur disposition dans le cadre du parcours innovation. Ils s'engagent notamment à ne pas les détériorer sciemment et à alerter leur accompagnateur CNIV sans tarder en cas de détérioration accidentelle des biens mis à disposition.

Les candidats s'engagent à :

- **Privilégier la confidentialité de l'information partagée,**
- **Respecter le cadre de communication conjointement signé.**

c. Equité dans l'accompagnement

Le CNIV s'engage à mettre en œuvre un engagement dans la définition des **moyens d'accompagnement pour chacun des projets accompagnés, équitablement réparti en fonction des besoins des candidats et des potentielles offres du CNIV**. Ainsi, les conditions d'accompagnement pourront être différentes selon les besoins exprimés par les candidats.

d. Respect de l'environnement et de la société

Le candidat s'engage à **analyser ses choix de développement du point de vue leur impact environnemental et sociétal** et à toujours chercher, dans la limite de la faisabilité technique et/ou économique, à limiter un impact négatif et à maximiser un impact positif sur l'environnement et la société.

5. Contacts

Les correspondantes au sein du CNIV sont Anastasia ROCQUE, déléguée au PNDV et Audrey DUBOIS, chargée de mission PNDV. L'adresse électronique de contact est la suivante : contact@plan-deperissement-vigne.fr.

Fait à X,

En 2 exemplaires (un pour le CNIV et un pour le candidat)

Didier DELZESCAUX,
Directeur du CNIV

XXXX,
Candidat